

Eure

Au collège Jacques-Daviel. La gestionnaire soupçonnée de détournement de fonds

L'ÉVEIL NORMAND | mercredi 31 janvier 2018

738 mots



Le collège Jacques Daviel comptait, à la rentrée 2017, 227 élèves.

La gestionnaire du collège Jacques-Daviel à La Barre-en-Ouche est soupçonnée d'avoir fait main basse sur l'argent de la cantine. Une plainte a été déposée et une enquête est en cours.

Jusqu'alors, l'information n'avait quasiment pas dépassé les murs du collège Jacques-Daviel. À La Barre-en-Ouche, commerçants, habitants et même certains élus en ignoraient l'existence. Mais depuis plusieurs jours maintenant, la commune déléguée est en émoi.

Un détournement d'argent, dont le montant n'est pas encore estimé, aurait été commis au préjudice du collège barrois. Une plainte a été déposée, en décembre dernier, à la gendarmerie de Bernay, contre la gestionnaire de l'établissement qui aurait, selon plusieurs sources, « **reconnu les faits** ». Une enquête est en cours.

Où est passé l'argent de la cantine ?

La quadragénaire, décrite comme gérant l'établissement d'une main de fer, se serait servie, au détriment de l'établissement scolaire, sur les frais de cantine réglés trimestriellement par les familles. Familles qui, pour certaines, auraient même reçu des lettres de relance (recouvrement), pendant les fêtes, les sommant de payer la restauration scolaire... qu'elles auraient déjà réglée. Étonnées, plusieurs d'entre elles se seraient rendues auprès de la gestionnaire, pour réclamer des comptes. « **Vous imaginez, recevoir une lettre de recouvrement pour impayés, alors que vous avez réglé ? Ça en met un coup au moral** », commente une Barroise. Au collège Daviel, les frais de cantine se règlent par trimestre et coûteraient entre 150 et 170 € par enfant.

« **Le personnel n'est pas là pour se gaver !** »

Patrick*, habitant de Mesnil-en-Ouche, est sorti de ses gonds quand il a, de son côté, découvert le pot aux roses. « **Certaines familles ont du mal à payer la cantine de leurs enfants. Ils ont même parfois du mal à bouffer le soir. Et là, cet argent-là sort carrément des caisses ! Le personnel n'est pas là pour se gaver, il doit être là pour les gosses !** » Pour l'heure, le montant dérobé n'a pas encore été estimé. C'est la Direction régionale des finances publiques

qui a, aujourd'hui, la lourde tâche de le déterminer. Les faits seraient étudiés sur deux années.

Les élus inquiets pour leur projet

À l'annonce de cette affaire, les élus de la commune nouvelle Mesnil-en-Ouche s'inquiètent. Une telle publicité va-t-elle entacher leur gros projet de cité scolaire à venir ? « **La gestionnaire est un membre de l'Éducation nationale. Le Département, c'est autre chose. Il n'y a pas de raison que le projet s'arrête** », conforte une source proche du dossier.

D'ailleurs, le Département de l'Eure, propriétaire et gérant du collège, se dit « **attentif au déroulement de l'enquête** ». Selon les résultats des investigations, il pourrait même décider de se « **constituer partie civile dans cette affaire** ».

Droit à la présomption d'innocence

Même si l'infraction a été caractérisée juridiquement - il s'agit d'un abus de confiance aggravé -, le procureur adjoint de la République, Eric Neveu, invite à la prudence. « **Beaucoup d'investigations doivent être lancées. Tout va être vérifié. On n'en est qu'aux balbutiements. Pour l'heure, on ne va pas se précipiter** ». Rappelons donc, ici, le principe de la présomption d'innocence : un individu, même suspecté de la commission d'une infraction, ne peut être considéré comme coupable avant d'en avoir été jugé tel par un tribunal.

* Prénom d'emprunt.

Contactés, le rectorat, la principale de l'établissement et l'agent comptable du collège de Conches-en-Ouche (gérant, à distance, celui de La Barre) ont avancé leur « devoir de réserve ». Les familles, elles, n'ont pas souhaité s'exprimer à visage découvert, par crainte « de représailles sur les enfants ».

Lucie Drieu